

**D-2011/472**

**Maintenance des vestiaires de la Piscine Judaïque. Avenant de prolongation. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080272 du 19 mai 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché négocié sans mise en concurrence avec la Société SUFFIXE.SA, au titre des droits d'exclusivité qu'elle détient, afin qu'elle assure la maintenance des vestiaires de la Piscine Judaïque.

Ce marché à bons de commande a été conclu pour un montant minimum de 40 000 € TTC et maximum de 120 000 € TTC sur une durée de trois ans.

La stratégie de la Ville sur cette piscine est de revenir à des casiers traditionnels avec serrures et bracelets, conformément aux autres piscines.

Une première commande de ce marché a permis de remplacer les casiers informatisés de l'aile est, par des casiers traditionnels. Concernant l'aile ouest, la Direction des Constructions Publiques mène une étude pour remplacer le système informatisé en place par des casiers traditionnels et des cabines de change rapide.

Toutefois, dans l'attente de la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de maintenir en état de marche les casiers informatisés.

Le montant maximum n'étant pas atteint, les prestations associées à ce maintien en condition opérationnelle pourraient être imputées sur le présent marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à prolonger d'une année le marché M080333, et à signer l'avenant correspondant sans incidence financière.

**ADOpte A L'UNANIMITE**